

680^{ème} Séance

Séance Publique
du lundi 17 décembre 2007

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

**ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 19 SEPTEMBRE 2008 (N° 7.878)**

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2008 (suite) :

Explications de vote (p. 4064).

Loi de Finances (p. 4080).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2007**

—
Séance publique
—
du mercredi 17 décembre 2007
—

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; M. Bernard MARQUET, Vice-Président ; M. Bruno BLANCHY, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI, Mme Michèle DITTLOT, MM. Jean-Charles GARDETTO, Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI, Fabrice NOTARI, Vincent PALMARO, Mme Christine PASQUIER-CIULLA, M. Jean-Joseph PASTOR, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Daniel RAYMOND, Henry REY, Jean-François ROBILLON, Christophe SPILIOTIS-SAQUET, Conseillers Nationaux.

Absents excusés : Mme Catherine FAUTRIER, MM. Thomas GIACCARDI et Jacques RIT, Conseillers Nationaux.

Assistent à la séance : S.E. M. Jean-Paul PROUST, Ministre d'Etat ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipeement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Jean PASTORELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor.

Assurent le Secrétariat : Mlle Anne EASTWOOD, Chef de Cabinet du Président ; Mme Valérie VIORAPUYO, Secrétaire Générale du Conseil National ; Mme Christine SORIANO-SIRIER, Chargé de Mission pour les Affaires Sociales ; Mme Séverine CANISFROIDEFOND, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques ; Mme Laurence GUAZZONNE-SABATE,

Secrétaire ; Mlle Alexia LOULERGUE, Administrateur ; Mme Mélissa FRATACCI, Rédacteur ; Mme Patricia ALLOUCH, Secrétaire Sténodactylographe.

—
La séance est ouverte, à 18 heures 30, sous la présidence de M. Stéphane Valéri.

M. le Président.- La séance est ouverte.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, nous reprenons donc nos travaux sur l'examen de ce projet de Budget Primitif 2008 là où nous nous sommes arrêtés l'autre soir, c'est-à-dire aux explications de vote, qui précèdent le vote de la loi de Budget, où chaque Conseiller National qui le souhaite peut motiver le vote qui va suivre.

Je me tourne vers l'ensemble de mes Collègues pour leur demander qui souhaite tout d'abord expliquer son vote.

Je vois la main de M. BORDERO, Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, se lever ainsi que celle de M. CELLARIO, Président de la Commission de Législation et ensuite M. le Vice-Président MARQUET et Mme POYARD-VATRICAN.

Nous écoutons tout d'abord Monsieur BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Je m'exprime ce soir au nom de tous mes Collègues de l'Union pour la Principauté, l'U.P., et je ne doute pas que mes Collègues de l'U.N.A.M. le confirmeront tout à l'heure, c'est avec détermination que nous allons voter ce soir la loi portant fixation du Budget Primitif de l'Etat pour 2008.

Cette loi de Budget illustre parfaitement l'efficacité de la méthode de travail que nous avons su mettre en place avec le Gouvernement, et je dirai même qu'elle en est l'aboutissement parce qu'il est désormais devenu clair que le Gouvernement saisit notre Assemblée d'un projet et que les remarques que nous formulons ont vocation à être prises en compte et à venir modifier le projet.

Ceux qui réclament le droit d'amendement budgétaire ou des aberrations pour notre régime comme le contrat d'objectifs oublient que lorsque nos Institutions fonctionnent correctement, il n'est pas nécessaire de dénaturer nos équilibres ni de changer

notre pratique constitutionnelle pour parvenir à une loi de Budget qui reflète, comme toutes les lois, l'accord des volontés du Prince et du Conseil National.

Pour la deuxième année consécutive, le Gouvernement a apporté des correctifs à son projet dans le sens souhaité par notre Assemblée et ceci n'est ni plus ni moins que la traduction exacte de l'esprit de nos Institutions.

Alors, Monsieur le Président, je me contenterai de relever avec satisfaction que suite à nos remarques, plus de 12 M€ d'économies ont été réalisées sur les dépenses d'équipement avec pour résultat que le déficit prévisionnel pour 2008 a été ramené en dessous de la barre des 100 M€. En 2008, le déficit réel à la clôture sera inférieur à 50 M€ et sera donc largement couvert, une fois de plus, par les produits des placements en valeurs mobilières du Fonds de Réserve.

Depuis le début de cette législature, nous nous sommes accordés avec le Gouvernement sur une pratique vertueuse qui consiste à pouvoir utiliser une partie de ces produits pour financer la politique ambitieuse menée par Monaco au service de son développement et de sa population. Eh bien cette méthode est aussi la bonne car, depuis cinq ans, notre pays finance sur ses propres ressources des investissements nécessaires et porteurs d'avenir, tout en continuant de s'enrichir.

Le Ministre d'Etat l'a rappelé, le Fonds de Réserve a progressé d'un milliard d'euro, soit le tiers de sa valeur en quatre ans. La part mobilière du Fonds a continué de croître, sa valeur a augmenté de 14 % en quatre ans. Par ailleurs, les intérêts générés par les O.P.C.V.M. du Fonds ont permis de dégager en cumulé depuis 2003 une plus-value de plus de 150 M€ après déduction de l'inflation et couverture de l'ensemble des déficits.

Alors, bien sûr, on peut toujours mieux faire et les méthodes de gestion du Fonds mériteraient d'être optimisées, mais le Ministre d'Etat nous a confirmé que l'étude que nous demandions à ce sujet a été lancée et que ses conclusions seraient connues dès le début de l'année prochaine.

L'essentiel, même si certains ou certaines ici ont paru le regretter, c'est qu'alors que les chantiers à long terme sont lancés, certaines attentes importantes de nos compatriotes ont à nouveau pu être entendues cette année. Je pense bien sûr à différentes mesures en faveur de nos aînés...

M. le Président.- Conformément à une règle que nous avons adoptée à l'unanimité, vous disposez

chacun de 3 minutes de temps de parole et je vous invite donc à conclure rapidement, merci.

M. Alexandre BORDERO.- Je conclus, Monsieur le Président.

... ou des fonctionnaires, mais je voudrais citer une mesure qui me tient particulièrement à cœur, le doublement des indemnités de tierce personne versées aux familles ayant à leur charge un enfant handicapé.

Alors bien sûr, tout n'est pas parfait, nous ne sommes pas toujours d'accord, et par exemple le Gouvernement ne nous a pas entendus sur certains points comme notre demande de création d'une commission d'application de la priorité nationale. La vertu du dialogue, c'est justement de laisser la porte ouverte aux débats et aux possibilités d'évolution.

C'est ainsi que nous avançons, sans opposition systématique, sans blocage forcené, mais en défendant fermement nos idées, nos convictions, dans le dialogue qui est la seule méthode conforme à l'esprit de nos Institutions. Toute autre méthode est vouée à l'échec et on ne peut certainement pas imposer au Gouvernement Princier une pratique comme le contrat d'objectifs à laquelle lui-même a déclaré ne pas vouloir adhérer.

M. le Président.- Merci de conclure, Monsieur BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Je conclus.

Notre pratique constitutionnelle montre que c'est dans la vision pour l'avenir de Monaco voulue par le Prince Albert II que le Gouvernement et le Conseil National peuvent travailler pour le bien et la prospérité de Monaco et de tous les Monégasques.

Nous voterons donc, avec les Elus de l'U.P., en faveur de ce Budget.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur BORDERO.

Avant de donner la parole à M. le Président de la Commission de Législation, Monsieur CELLARIO, je voudrais excuser deux de nos Collègues qui m'ont fait savoir qu'ils ne pourraient être avec nous ce soir, Mme Catherine FAUTRIER et M. Jacques RIT.

Nous écoutons à présent pour ses explications de vote, Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers,

Lors des débats budgétaires, tout le monde a pu constater que la santé économique de notre pays est très satisfaisante. Tous les indicateurs économiques sont positifs et l'année qui s'annonce semble s'orienter dans la même direction. Le Budget que vous avez préparé est équilibré car vous arrivez à maîtriser les dépenses publiques et à maintenir, pour les grands travaux, un niveau d'investissements nécessaires au développement des infrastructures dont la Principauté a besoin. Et je reconnais que vous continuez à réduire le déficit budgétaire en remarquant que, de surcroît, il ne remet pas en cause tous les équilibres économiques. On peut dire que l'année 2007 se termine sur une note optimiste et que la nouvelle se dessine avec beaucoup d'espoir. C'est donc sans surprise que je voterai cette loi budgétaire.

Mais des écueils vous guettent à chaque instant si vous n'y prenez garde.

La réforme en profondeur de la Fonction Publique favorable à cette mutation, je considère que c'est un vaste chantier courageux qu'il faudra accompagner d'une extrême vigilance.

Le problème de la priorité d'emploi aux Monégasques, vous n'arrivez toujours pas à le résoudre, malgré votre bonne volonté apparente. Le dialogue entre les partenaires sociaux, un des piliers de la paix sociale, qui est aujourd'hui au point mort.

Le commerce qui se porte mal ; j'ai donné des exemples dans ma première intervention.

La prochaine législature est celle de la diversification de notre économie et l'exiguïté de notre territoire nous oblige à réfléchir au choix d'entreprises que nous désirons attirer.

Il faudra résoudre les problèmes de place, restructurer des locaux laissés vacants et simplifier les contraintes administratives. C'est le défi qui nous attend et, Monsieur le Ministre, je ne peux que vous encourager à le relever.

Avant de conclure, Monsieur le Président, je dirai que l'U.N.A.M., dans sa majorité, votera le Budget 2008.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur CELLARIO.

J'ai noté, dans le tour de parole, le Vice-Président Bernard MARQUET.

M. Bernard Marquet.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Messieurs les Conseillers,

Chers Collègues, Chers compatriotes, Chers téléspectateurs,

La politique est un exercice difficile, périlleux et bien souvent acrobatique.

J'en sais quelque chose puisque les circonstances et les opportunités de la vie politique m'ont amené à devoir endosser simultanément plusieurs costumes, celui de Vice-Président et celui de membre de la Délégation Monégasque auprès de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe. C'est cette dernière charge qui a constitué pour moi la parfaite illustration de l'énorme décalage, des anachronismes, voire des archaïsmes de nos méthodes de travail.

Au début, certains Elus européens nous regardaient de haut, avec notre petit parlement et notre petit pays.

Nous avons défendu nos valeurs et notre monarchie héréditaire, nous avons bataillé ferme pour être considérés à notre juste place, celle d'un acteur dynamique et non celle d'un spectateur passif.

La considération que nous avons acquise auprès du Conseil de l'Europe est un énorme pas en avant pour la Principauté. J'aimerais que chacun prenne la mesure de ce progrès.

Certains nous reprochent ces déplacements interparlementaires, ces gens pêchent simplement par ignorance. Ils ne sont pas allés à Strasbourg pendant trois ans, ils n'ont pas rencontré ni travaillé avec les Elus des 46 autres Etats membres. Ils tirent des conclusions hasardeuses en contemplant leur nombril. Je conçois qu'on puisse craindre ou se méfier de ce que l'on ne connaît pas.

Que n'ai-je pas entendu comme reproches de la part de nos adversaires politiques, qui reflètent simplement une ignorance, volontaire ou involontaire, du fonctionnement de nos Institutions.

Chacun interprète comme bon lui semble notre Constitution, quitte à créer des contresens et à finir par se contredire.

Vous voulez sans doute des exemples ? En voici quelques-uns !

On nous reproche de faire des « deals » souterrains avec le Gouvernement. D'avoir établi un jeu de connivences avec l'Etat.

En somme, on nous reproche de bien faire notre travail.

« Regardez-les ces Conseillers Nationaux de la majorité, ils ont conclu un accord avec le Gouvernement, ils ont trouvé un terrain d'entente avec l'Etat » ! Je n'invente rien, vous pouvez lire de tels propos dans la presse.

Face à de tels reproches, qui me font rire, pardonnez-moi, je n'ai qu'une chose à répondre : Oui chers compatriotes, oui chers Collègues, oui chez membres de l'opposition, nous dialoguons avec le Gouvernement, oui nous essayons, autant que faire se peut, d'établir une relation constructive avec lui, parce que c'est l'esprit de nos Institutions. Il n'y a rien de souterrain là-dedans ! Relisez la Constitution ou prenez des cours de grammaire et d'analyse de texte.

Je me demande parfois si, pour se présenter au suffrage des électeurs monégasques, les candidats ne devraient pas d'abord passer un petit examen, rien de bien méchant, croyez-moi, juste pour s'assurer qu'ils comprennent bien le sens des mots, des phrases, du texte de notre Constitution.

On nous accuse encore aujourd'hui – et je ne compte plus le nombre de fois qu'on nous l'a reproché – les « dérives parlementaires » de nos actions.

Oui, quelque chose a changé : une nouvelle Constitution en 2002, conséquence des volontés de nos Princes, et surtout, excusez-moi d'en être fier, une nouvelle équipe au Conseil National.

Oui, Il y a eu un changement de méthode et nous avons beaucoup travaillé.

Dois-je en conclure que nos challengers nous reprochent d'avoir mis la barre trop haut pour eux ? Qu'ils ont peur de ne pas pouvoir faire face aux montagnes de dossiers que le gouvernement soumet à l'Assemblée ? Je laisse les Monégasques en juger : rendez-vous est pris pour le 3 février de l'année prochaine.

En guise de conclusion, je veux dire que je suis globalement satisfait du travail que nous avons accompli...

M. le Président.- Merci de conclure rapidement.

M. Bernard MARQUET.- Je conclus, Monsieur le Président... peut-être que tous nos objectifs n'ont pas été atteints, mais ce serait être de mauvaise foi que de croire que nous vivons dans un monde parfait et idéal où tout le monde serait beau et gentil. Que nous

ayons un bon bilan ne doit être un prétexte ni à nous reposer sur nos lauriers, ni à cesser de rester bien ancrés dans la réalité. C'est pourquoi ce soir, fort aujourd'hui de nos expériences de cinq ans de travail sans relâche et des avancées obtenues pour Monaco, j'accorde mon vote pour le Budget Primitif de l'année 2008.

Viva Munegu e Viva u Principu !

M. le Président.- Merci, Monsieur le Vice-Président.

Je donne à présent la parole à Madame Anne POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Ce soir le vote positif est un acte fort et symbolique car au-delà du Budget, c'est le résultat d'un mandat complet que je veux approuver. Je reviendrai sur quelques grandes avancées qui auront marqué cette législature.

La parole confisquée a été rendue aux Monégasques. En effet lorsqu'en novembre 2002, l'U.P. proposait aux Monégasques de remplir le questionnaire « vous avez la parole », ceux-ci nous appelaient pour nous demander s'ils avaient le « droit de répondre » à ce questionnaire anonyme. Cette année, en 2007, ils nous ont appelé parce qu'ils n'avaient pas encore reçu leur questionnaire et qu'ils étaient impatients de faire entendre leur voix.

La fin des tabous. Dans cet hémicycle, des textes et des sujets impensables, il y a cinq ans, ont été discutés et votés comme : l'égalité entre hommes et femmes, la liberté de la presse, la loi sur l'éducation, la motivation des actes administratifs, la création de la S.A.R.L., le vote par procuration... Mais aussi des sujets qui touchent la famille et la société ont été abordés comme la violence faite aux femmes, en passant outre enfin l'idée trop répandue selon laquelle « cela n'arrive pas chez nous ».

L'information tenue secrète est désormais partagée : il y a cinq ans, les bancs du public dans cette enceinte étaient vides et les gens n'osaient pas venir ayant peur d'être repérés... Rumeurs et faux-semblants allaient bon train. A présent, c'est avec plaisir que nous accueillons du public, et nous faisons parfois salle comble, une salle qui vit et applaudit, ne vous en déplaise, Monsieur le Ministre...

Autre avancée importante, les habitants de Monaco peuvent regarder les séances publiques-clés sur le canal local et suivre la totalité de nos séances sur le site internet du Conseil National, chose inimaginable il y a cinq ans.

Le Conseil National, autrefois chambre d'enregistrement, est devenu désormais une Institution à part entière. Il y a cinq ans encore, le Parlement ronronnait doucement entre rebuffades molles et acquiescements de convenance, préférant le confort de la routine silencieuse à ses responsabilités de Parlement. Aujourd'hui, le Conseil National joue pleinement son rôle de représentant des Monégasques. Ni opposition systématique, ni accord automatique, la majorité du Conseil National a su tout au long de ce mandat défendre les grands axes de sa politique, en conformité avec nos Institutions en préférant toujours la recherche d'un accord avec le Gouvernement, dans l'intérêt de Monaco.

Le Parlement commence à disposer des moyens nécessaires. Il y a cinq ans, seuls treize permanents assuraient le courant des affaires, avec un budget ridicule. Aujourd'hui au nombre de vingt-sept, nos permanents font un travail indispensable et structurant avec un budget annuel de seulement 2,7 M€, soit 1 M€ de moins par exemple que le Centre de Presse... La Direction Générale s'est organisée pour répondre aux exigences des grands dossiers de l'Etat sous la houlette du Chef de Cabinet dont je salue ici le travail et les compétences. Bien sûr, il reste du chemin à parcourir, des locaux à agrandir, des moyens à trouver afin que le Parlement monégasque tienne dignement sa place au cœur des nations.

M. le Président.- Je vous invite à conclure rapidement, merci.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- *Ce qui a changé également c'est l'approche démocratique et les droits d'une opposition.* Il y a cinq ans, un Parlement monocouleur se faisait battre aux élections, pour n'avoir pas vu les choses évoluer. L'opposition rescapée découvrirait alors que la nouvelle majorité ne se contentait pas de sa victoire et jouait l'ouverture démocratique. Ainsi une place était proposée à l'opposition dans toutes les Organisations internationales et au Conseil de l'Europe, opposition qui refusa cette main tendue. La majorité modifiait également la composition des commissions mixtes de travail pour permettre à l'opposition de siéger et de participer à la vie démocratique du pays.

Sous forme de boutade, je dirais enfin que ce qui a changé aussi depuis cinq ans, c'est la multiplication des oppositions. Le « dynamisme » est indéniable, pour autant ce ne sont encore que des balbutiements malhabiles et il y a encore plus de chefs que d'indiens et il ne suffit pas d'assener des grandes vérités pour avoir l'expérience requise d'un homme politique, ou d'avoir retourné trois fois sa veste pour avoir plus d'électeurs.

M. le Président.- Allez à la conclusion, Madame POYARD-VATRICAN, s'il vous plaît.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je conclus, Monsieur le Président.

En fait, ce que j'ai envie de faire comprendre à tous, c'est que nos Institutions appliquées intelligemment fonctionnent. Depuis cinq ans, le chemin que nous avons tracé est clair et un à un nous réalisons les grands objectifs que nous nous étions fixés, dessinant ainsi la voie vers le Monaco de demain. Alors oui, sans arrière pensée, je vote le Budget 2008, le Budget pour demain.

M. le Président.- Qui souhaite à présent motiver son vote ?

M. le Doyen puis Mme la Présidente de la Commission de la Culture.

Monsieur le Doyen, nous vous écoutons.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Lors des débats budgétaires concernant le Budget Rectificatif 2007, nous avons, Henry REY et moi-même, appelé l'attention du Gouvernement sur notre inquiétude à propos de l'accumulation des déficits et nous insistions sur notre désapprobation de l'utilisation systématique des produits du Fonds de Réserve Constitutionnel. Nous faisons toujours partie des Monégasques qui pensent que l'Etat ne s'enrichit pas avec cette méthode de gestion et quand bien même on essaierait de nous tranquilliser par la présentation optimiste de l'économie, nous ne pourrions nous empêcher de manifester notre préoccupation quant à l'avenir.

En effet, si nous en croyons la vision futuriste du Gouvernement concernant les divers projets de plusieurs grands chantiers, nous ne pouvons qu'être dubitatifs sur la possibilité de réussir à concrétiser la réalisation car la prospérité économique peut subir un coup de frein dans les années futures, nul ne peut le prévoir.

En effet, le Gouvernement Princier a sur son bureau huit grands projets : l'urbanisation en mer, dont le prix approximatif est d'environ 5 milliards d'euro, certes avec des capitaux privés, mais dont les frais d'étude incombent à l'Etat ; la reconstruction du Centre Hospitalier Princesse Grace dont le coût estimatif est de 300 M€, mais au final ce chiffre sera beaucoup plus important ; le tunnel descendant avec un coût estimatif de 85 M€ ; le Lycée Technique et Hôtelier, la Médiathèque, avec un coût avoisinant les 60 M€ ; le funiculaire souterrain entre la Turbie et Monaco, environ 120 M€ ; le Yacht Club, aux alentours de 100 M€ ; la Z.A.C. transfrontalière Saint Antoine, dont l'investissement sera de 170 M€ ; et enfin n'oublions pas le réaménagement du port Hercule, avec des travaux estimés à près de 265 M€ soit un total de plus d'1 milliard 500 M€.

Monsieur le Président, notre grand souhait, à Henry REY et à moi-même, avant de quitter cet hémicycle après 40 années de présence en tant que parlementaires, serait que le Gouvernement présente le plus rapidement possible des Budgets sinon en excédent, du moins en équilibre, et que la politique des déficits ne soit plus qu'exceptionnelle.

Néanmoins, avant notre départ et malgré nos réserves, nous ferons confiance encore au Gouvernement en votant le Budget 2008.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Doyen.

La parole est à présent à la Présidente de la Commission de la Culture, Madame Michèle DITTLOT.

Mme Michèle DITTLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, nous voici arrivés à la dernière grande soirée politique de cette législature. Cinq années d'un travail acharné : 25 propositions de lois déposées et plus de 70 projets de lois étudiés et votés... touchant des domaines aussi divers que l'international, l'économique, le financier, le social et familial, le culturel, l'éducatif, etc...

Depuis deux ans et demi, je dois reconnaître, Monsieur le Ministre d'Etat, que vous nous avez toujours écoutés... et regretter que vous ne nous ayez pas toujours entendus.

Mais au terme de notre relation, ce qui compte c'est le bilan, et je vais vous livrer le bref inventaire de ce que j'en retiens.

Dans la colonne « actif » d'abord, je retiendrai comme avancées indéniables :

Pour nos aînés :

- la prise en charge des problèmes liés à la dépendance avec la création de la prestation d'autonomie ;

- l'ouverture du centre destiné à l'accueil de jour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ;

- et très bientôt une maison de retraite médicalisée en plein centre de Monaco, avenue du Port.

Pour nos familles :

- le congé de paternité accordé aux salariés, fonctionnaires de l'Etat et de la Commune ;

- l'égalité homme - femme dans l'autorité parentale ;

- l'exercice du travail à temps partiel accordé dans la Fonction Publique.

Pour nos jeunes :

- l'augmentation de plus de 50 % de l'enveloppe des bourses d'études ;

- un complexe de loisirs comprenant bowling, patinoire et discothèque à l'anse du Portier.

Mais, face à cette énumération d'avancées très positives, il y a aussi une colonne « passif », Monsieur le Ministre d'Etat.

Ainsi, au titre des regrets, je relèverai :

Pour nos aînés :

- que vous refusez aux retraités de l'Administration la revalorisation que nous avons acquise pour les actifs aux plus bas indices.

Pour nos familles :

- je note que votre Gouvernement a refusé la création d'une Commission d'application de la priorité nationale si souvent bafouée ;

- que l'inégalité demeure entre hommes et femmes que l'on parle de salaire, de promotion ou de plan de carrière ;

- et que dire, Monsieur le Ministre, de ces faits que notre loi et notre justice ignorent : le harcèlement !!

Pour nos jeunes :

- on doit déplorer le nombre insuffisant d'emplois ouverts pour eux dans le privé ;

- et puis, il faut à tout prix remettre la jeunesse au cœur de la cité, l'écouter et l'entendre. C'est ce qu'a fait le Conseil Economique et Social en créant un Conseil Economique et Social des jeunes, un bel exemple à suivre.

Entre ces deux colonnes, entre actif et passif, il faudra apurer les comptes au cours de la prochaine législature, Monsieur le Ministre d'Etat.

Quant à mon vote de ce soir, entre voter non et voter oui, j'ai choisi.

Le bilan étant globalement positif, je voterai bien sûr ce Budget Primitif 2008.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame DITTLLOT.

Qui souhaite maintenant motiver son vote ?

Monsieur Jean-Pierre LICARI a la parole.

M. Jean-Pierre LICARI.- En cette fin de législature, l'heure du bilan a sonné. Il est peu de dire que les résultats ne sont pas à la hauteur de nos attentes. Certains vous parleront du verre à moitié vide ou à moitié plein, selon le regard qu'on lui porte ; en l'occurrence, il ne s'agit pas d'optimisme ou de pessimisme, mais de lucidité. Il est en effet difficile de voir le verre plein ou même à moitié plein lorsqu'il n'y a que quelques gouttes, en dépit des efforts des faiseurs d'illusions d'optique. Pourtant, qu'il était beau l'enthousiasme de cette union qui allait devenir la majorité en 2003 ! J'y repense avec une certaine nostalgie, cette nostalgie de l'espoir de changer les choses en politique à Monaco, ce que la large victoire rendait possible. Aujourd'hui, ce que je crains malheureusement, c'est que la déception des Monégasques soit à la hauteur de l'espoir que nous avons fait naître en eux et que cette déception s'étende à la politique en général. L'U.P.M., entité qui, je me permets de le rappeler, n'a jamais été un parti unitaire mais simplement une alliance électorale, n'a pas tenu ses promesses. L'U.P., qui compte pourtant tant de chantres du consensus, dont on nous a rebattu les oreilles pendant toute la législature, ne l'a malheureusement pas appliqué longtemps au sein de l'union ; consensus qui devait pourtant être la règle. Elle y a préféré la règle majoritaire qui, évidemment, la rendait toujours gagnante. Ce faisant, elle a montré son vrai visage qui est celui de l'hégémonie, car la majorité de la majorité a assez vite oublié ses engagements et préféré se couler dans les oripeaux de l'U.N.D., certes en en rafraîchissant l'étoffe et le discours, mais finalement en en aggravant les travers.

Ce renoncement a laissé toute sa place à l'intransigeance du Gouvernement qui a été constante et dont nous avons eu encore un exemple récent avec le texte concernant le contrôle des subventions de l'Etat. La pratique constitutionnelle a été mise à mal

par le Gouvernement qui a nié le droit d'amendement du Conseil National en cherchant continuellement à le réduire à la portion congrue alors que, dans le même temps, des propositions de loi théoriquement acceptées par le Gouvernement et donc converties en projets de loi, sont revenues vidées de leur substance. Toutes choses au demeurant acceptées par une majorité sans estomac. Il est toujours facile d'essayer de camoufler son manque de courage ou sa duplicité sous des formules comme « ne pas voter le Budget est un aveu d'échec ». Le voter en toutes circonstances est certes un aveu de soumission et d'impuissance. Pour P.F.M., c'est s'interdire de ne pas le voter qui met par avance en échec l'action du Parlement. Tout le monde l'aura compris, je voterai contre ce Budget, ce qui sera le dernier geste de protestation de cette législature, contre la volonté constante de dépouiller le Parlement de ses prérogatives. Geste de protestation mais aussi d'espoir dans l'attente que sorte des urnes une majorité qui saura enfin se faire respecter.

M. le Président.- Qui souhaite à présent motiver son vote sur cette loi de Budget ?

Monsieur Bruno BLANCHY, nous vous écoutons.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

Cette année, la dernière de cinq années de législature, je voterai le Budget, comme d'habitude, en général, c'est notre rôle. L'année dernière, si je ne l'ai pas voté, c'était pour des raisons essentiellement symboliques. On a pu le constater, d'une façon générale, les budgets se suivent et se ressemblent, les votes aussi d'ailleurs.

Ainsi, les déficits budgétaires se succèdent même s'ils paraissent se réduire, selon les apparences ; je me suis expliqué là-dessus.

Cependant, là, à Monaco, nous pouvons nous réjouir par rapport à d'autres pays ; grâce à notre Fonds de Réserve Constitutionnel nous n'avons pas de dette et la croissance est plus que forte.

Grâce à quoi des mesures sociales ont pu être prises par le Gouvernement et la politique du logement des Monégasques qui a été menée est exemplaire par son volontarisme et sa constante détermination.

Louanges et remerciements peuvent donc s'adresser au Gouvernement qui a su répondre aux besoins des monégasques.

Les Budgets donc, se suivent et se ressemblent beaucoup, par leurs manques aussi malheureusement. Ainsi en est-il de la reconduction annuelle de l'arrivée

imminente, devant le Conseil National, du Code de l'Environnement. En fait les Conseillers se succèdent mais le Code n'est toujours pas là. La conséquence en est, entre autres, que si, pour l'urbanisme en mer, tout espoir n'est pas perdu, loin de là on peut l'espérer, en revanche quel est le sursis laissé aux quelques villas de notre patrimoine architectural encore épargnées par les démolitions-reconstructions qui se font sans le cadre culturel et artistique d'une Commission de classement ?

Même constat récurrent d'année en année pour la recherche d'une solution à apporter au secteur protégé.

La politique sociale du logement doit être prise en charge par le Gouvernement et non pas par quelques propriétaires. Si c'est une question d'argent, des solutions existent ; on l'a évoqué précédemment.

Cependant, malgré cela et tous les retraits de textes que nous avons vécus tout au long de la législature, je m'arrêterai là pour revenir sur une note plus optimiste en faisant l'éloge de la qualité d'écoute du Ministre d'Etat et de son Gouvernement.

Je pense en effet que quel que soit le mode de relation qui sera établi avec le prochain Conseil National, objectivement contractuel ou non, cette qualité d'écoute est un gage de réussite pour relever, dans les meilleures conditions de respect des consciences et des individus et de la Constitution, les défis qui nous attendent dans les mois qui viennent et les prochaines années.

Je voterai bien entendu le Budget.

M. le Président.- Qui souhaite à présent motiver son vote ?

Monsieur Fabrice NOTARI a la parole.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Voilà ! C'est le dernier Budget de cette législature, cinq ans sont déjà passés ! Non, ne pleurez pas, Messieurs du Gouvernement !

Mais je regarde bien, sont-ce des larmes de tristesse de voir partir cette Assemblée ou des larmes de joie ? Certes, aucun de vous n'était là durant toutes ces cinq années et la douleur sera donc moins grande. Et ne vous en faites pas, certains d'entre nous reviendront, d'autres, c'est vrai, ont déjà annoncé leur retrait de la vie politique, enfin d'autres encore seront battus aux élections et... quelques-uns se sont déjà perdus dans la confusion des alliances.

Convenez qu'elle avait bien belle allure cette Haute Assemblée-là avec pour la première fois un nombre de vingt-quatre Conseillers et une opposition garantie par les textes.

On y a vu des choses extraordinaires :

- Des tempêtes dans un verre d'eau alors que l'on disait celui-ci à moitié plein ou à moitié vide, c'est sans doute à cause de la digue du port qui flotte moins haut. C'est magique, le fond remonte, parfois pourtant on s'y est quand même noyé dans ce verre.

- Le consensus dur, le consensus mou, le consensus mi-dur, le consensus mi-mou, le consensus mi-mou mi-dur... et comme remède le contrat d'objectifs. C'est comme les antibiotiques, ce n'est pas automatique, ce n'est pas un virus !

- Des moutons qui broutaient les mottes d'herbe du Stade sous les pluies acides de l'usine d'incinération.

- Dans le port, une pierre froide qui faisait des gorges chaudes !

- Des écrans géants.... ou pardon peut-être des palissades qui cachaient La Cache.

- Un Cap Fleuri honte humaine tellement il était fané.

- Une solution 5 après quatre autres, c'est normal, mais après cinq... il y a... on verra bien en janvier... !

- Des langues de bois, des engagements sans lendemains ! Des lendemains sans engagement, remarquez, merci Monsieur le Ministre, cela va mieux depuis que vous êtes là !

- L'Administration : un malade imaginaire qui va très bien selon les enquêtes de satisfaction... Tonton, pourquoi tu tousses ?

- Un parc hôtelier tellement rempli que l'on peut en supprimer quelques-uns ! Tonton, pourquoi tu grinces des dents ?

- J'en passe, mais pour finir ne vois-tu poindre ce cap, que dis-je cette péninsule, cette extension que le monde entier regarde. Attention ! Je répète, le monde entier nous regarde !

Voilà... donc on va le voter ce dernier Budget ! En fait ce sera le premier de la prochaine législature.

Prochain grand spectacle, le 14 février... retenez déjà vos places, elles sont chères à en lire Monaco-Matin ces derniers jours... quelle pagaille !

Je souhaite à tous de bonnes fêtes et une bonne année 2008 !

M. le Président.- Merci, Monsieur NOTARI.

Monsieur BOISSON va à présent expliquer son vote.

M. Claude BOISSON.- Sincèrement, je préfère l'humour de M. NOTARI que l'arrogance de certains donneurs de leçon.

Je me suis interrogé sur la responsabilité du vote d'un Budget qui sera réalisé lors d'une autre législature, c'est-à-dire peut-être avec d'autres Elus que ceux qui sont ici présents, c'est quand même une responsabilité, mais ce sera toutefois l'héritage d'un Budget préparé et réfléchi par le Gouvernement Princier et en ce sens, je me sens pour l'essentiel en phase car la majorité des chapitres votés offrent des perspectives constructives pour la Principauté, tant sur le plan économique que sur le plan social.

J'adresserais une invitation à plus d'humilité quant à la prétention de la majorité d'avoir le monopole du bilan réalisé. La plupart des Conseillers Nationaux sont tout autant concernés, notamment les élus P.F.M., M. PALMARO et moi-même qui avons aussi passé le contrat avec les Monégasques lors des élections 2003 et qui avons tout autant travaillé. D'ailleurs je ne comprends pas très bien cette obsession en ce moment de vouloir se moquer du contrat d'objectifs car je vous rappelle, Messieurs, Mesdames, qu'en 2003, quand vous avez voulu virer l'ancienne majorité, vous avez été bien contents de faire alliance avec P.F.M. et à ce moment-là, P.F.M. était très clair sur le plan du contrat d'objectifs. Ça ne dérangeait personne à ce moment-là. Mais pour revenir... vous l'avez accepté, Monsieur MARQUET et vous n'avez pas la parole. Je reviens donc sur le plan du Budget, puisque je crois qu'on est là pour ça, ce soir ; j'ai entendu souvent des dérapages par rapport à l'objet essentiel et je dirais clairement et nettement que je voterai ce Budget.

M. le Président.- Qui souhaite à présent expliquer son vote sur ce projet de Budget 2008 ?

Le Président de la Commission des Relations Extérieures, Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Nous sommes appelés ce soir à nous prononcer sur le dernier Budget soumis à cette législature, c'est donc inmanquablement l'heure du bilan.

Dans le domaine de la Commission que j'ai l'honneur de présider, le rôle du Conseil National s'est renforcé du fait de l'amendement constitutionnel

intervenu en 2002 qui a donné compétence à notre Assemblée pour autoriser la ratification de certains traités internationaux. Nous avons donc joué un rôle déterminant en autorisant l'entrée au Conseil de l'Europe, la ratification de la Convention européenne des Droits de l'Homme, en autorisant la ratification de la Convention pénale contre la Corruption et aussi le deuxième Protocole de la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant destiné à lutter contre les trafics d'enfants et leur exploitation, sans oublier Kyoto, Monsieur le Président. Ce sont donc un certain nombre d'actions importantes qui ont été rendues possibles grâce à notre Assemblée, sans oublier le rôle des délégations parlementaires à l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, l'Union Interparlementaire, l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et l'Assemblée parlementaire de l'O.S.C.E. où nos délégations se sont montrées très actives. D'ailleurs, certains d'entre nous ont pu être portés à des responsabilités grâce à ce travail et ont obtenu la reconnaissance des grands pays. C'est important. Nous nous efforçons dans ce contexte de faire flotter haut les couleurs de la Principauté et toujours, Monsieur le Président, en respectant le jeu des Institutions puisque nos efforts se déroulent dans les enceintes parlementaires sans qu'il soit jamais question d'empiéter sur les attributions du Souverain ou du Gouvernement.

En ce qui concerne le Budget Primitif 2008, j'accueille avec satisfaction la baisse du déficit. Il m'apparaît essentiel, Monsieur le Président, de continuer à mieux maîtriser les dépenses publiques tout en favorisant une maximisation des recettes. Nous devons nous imposer un impératif d'équilibre budgétaire. A cette fin, il conviendra d'améliorer l'évaluation de l'efficacité des politiques publiques et de veiller à une gestion prudente du Fonds de Réserve Constitutionnel qui continue d'augmenter en capital jusqu'à ce que des réserves suffisantes facilement réalisables soient atteintes, par exemple l'équivalent de cinq années budgétaires placées en O.P.C.V.M.. Il conviendra de se borner à n'utiliser, comme cela a été énoncé, qu'une partie des intérêts.

Monsieur le Président, le Gouvernement nous a entendus sur un certain nombre de nos demandes puisque nous sommes parvenus à le convaincre de minorer certaines dépenses ou de supprimer certaines minorations de recettes qui avaient été prévues, je pense notamment à 9 M€ sur le Yacht Club, à 7 M€ sur la S.B.M. qui auraient manqué au Budget pour subventionner le football et que nous avons réussi à faire réintégrer...

M. le Président.- Merci de conclure rapidement, Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, Monsieur le Président. Permettez-moi quand même d'indiquer que je n'ai pas utilisé mon temps de parole au moment de l'ouverture du Budget.

M. le Président.- Oui, mais il n'y a pas de report de temps décompté, Monsieur GARDETTO, dépêchez-vous donc !

(Rires).

M. Jean-Charles GARDETTO.- J'y viens, Monsieur le Président.

Nous avons été entendus sur un certain nombre de sujets importants pour les Monégasques, que ce soit la gratuité des communications locales pour les aînés de plus de 65 ans à concurrence de 15 heures par mois, la gratuité des transports également, pour ces aînés, le doublement de l'allocation pour tierce personne élevant un enfant handicapé, l'audit qualité des logements domaniaux, la majoration du traitement des fonctionnaires ayant les indices les plus bas, etc... Tous ces acquis me conduisent à envisager de voter très favorablement le Budget Primitif 2008.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur GARDETTO.

Parmi les Collègues qui ne se sont pas encore exprimés, qui souhaite prendre la parole ?

Monsieur PALMARO, je vous en prie, pour la motivation de votre vote.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, j'ai une question avant que le chronomètre commence, est-ce que j'ai vraiment droit à trois minutes, parce que lundi dernier, j'avais dépassé le temps !

M. le Président.- Monsieur PALMARO, selon une décision unanime, trois minutes d'explication de vote, mais vous avez une tolérance pour quelques secondes de dépassement.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement, Chers Collègues,

Manifestement, les recettes de ce Budget Primitif 2008 pourtant en croissance de près de 8 % par rapport au réel 2006, (dernier connu), sont insuffisantes pour équilibrer ce Budget. L'excédent des dépenses qui en résulte, 98,5 M€, représente près de 13 % des recettes de ce Budget Primitif 2008.

2008 sera la septième année consécutive d'excédent de dépenses. Sur un tel délai, qualifier cette situation de conjoncturelle, interpelle. Ce n'est pas évident. C'est vrai, Monsieur le Ministre, vous avez abordé, il y a quelques jours, pour la première fois, une notion de plan, en précisant que ce déficit serait résorbé progressivement dans les trois années à venir. Sous réserve de cette information capitale dont je n'ai pas à douter, le Budget de l'Etat sera à l'équilibre à la fin 2010. On peut alors estimer que cette période de déficit – sur plusieurs années – puisse, néanmoins, être qualifiée de conjoncturelle, maintenant qu'on a une idée de la fin de la période.

Sur un autre plan, je rappelle ma déclaration de la semaine dernière, sur la formation (supérieure et par l'apprentissage) des jeunes Monégasques pour les préparer aux responsabilités futures à différents niveaux. Ceci nécessite la mise en place d'un plan d'action pour définir les besoins de l'économie monégasque et les moyens de formation à Monaco et à l'étranger. La taille de la Principauté permet de réaliser une telle étude.

Enfin, la modernisation des finances publiques (j'y reviendrai), est indispensable pour l'information accessible sur l'économie, sur l'utilisation des deniers publics et pour une meilleure qualité de relations entre le Gouvernement et le Conseil National. Il s'agit notamment d'une L.O.L.F., adaptée aux spécificités monégasques et à notre Constitution.

Je rappelle que la L.O.L.F. devra répartir les activités budgétaires de l'Etat en :

- missions,
- programmes,
- actions.

Sur ce plan, Monsieur le Ministre, votre récente note méthodologique suscite deux remarques de ma part :

- une satisfaction : le Budget de l'Etat est présenté par « Missions » ;

- une question : si cette note répond à la notion de « mission », qu'en est-il pour les « programmes » et les « actions » ? C'est une information qui nous manque.

Certaines personnes pourront penser que les domaines que je viens d'aborder sont d'ordre technique et d'un intérêt relatif. Et pourtant, la réalité est totalement différente. Sans un ensemble de codes, toute activité humaine se développerait de façon anarchique, arbitraire et injuste où « la loi du plus fort » s'imposerait. D'où la nécessité de faire évoluer l'ensemble des principes, des méthodes et des règles, pour une régulation des comportements et des décisions, *dans l'intérêt du plus grand nombre*. C'est l'intérêt général avant l'intérêt particulier, c'est-à-dire tout simplement la recherche de nouveaux codes pour faire face à l'évolution de notre environnement. Imaginez aujourd'hui ce que serait la circulation automobile avec le code de la route de 1950 ou 1960 ! 1960 me rappelle l'époque de la création de F.R.C. et de ses règles.

M. le Président.- Monsieur PALMARO, merci de conclure.

M. Vincent PALMARO.- En conclusion, ce Budget présente des points faibles. Mais (sans être exhaustif),

- la fin programmée des périodes de déficit,
- l'ouverture du Gouvernement vers une première réflexion sur la L.O.L.F.,
- l'extension en mer qui se concrétise,
- les avancées sociales, notamment pour les personnes âgées : la santé, l'aide à la famille et aux jeunes, auxquelles je me permets d'ajouter la nécessité de créer un observatoire social que j'ai déjà proposé,

me conduisent à voter ce Budget avec *vigilance et sans procès d'intention*.

M. le Président.- Merci.

Qui souhaite à présent motiver son vote ?

Madame PASQUIER-CIULLA a la parole.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci.

Puisque c'est l'heure du bilan, je vais faire comme tout le monde, je ferai le mien.

Je ne compte plus les Budgets, Monsieur le Ministre, que je n'ai pas votés pour des raisons d'opacité, notamment. Dès les premières années de ce mandat,

j'ai dénoncé l'inadéquation entre nos Institutions, nouvellement issues de la réforme constitutionnelle de 2002 et le fonctionnement effectif de l'Assemblée. J'ai, à plusieurs reprises, utilisé le terme « d'alibi démocratique », en parlant de l'opposition, même en ayant quasiment triplé ses effectifs, l'alibi reste entier, dans la mesure où en terme de règles, nous en sommes toujours au même point qu'en 2002. Ah non ! je corrige, Madame POYARD-VATRICAN, c'est vrai qu'après quatre ans de bataille, nous avons finalement obtenu, en 2007, une présence de l'opposition à la Commission de Placement des Fonds.

Lundi dernier, vous vous êtes ému, Monsieur le Ministre, que nos débats prennent une tournure politique. Vous avez même indiqué que vous quitteriez notre enceinte si nous continuions sur ce mode, tant cette Assemblée est une Assemblée politique et pour ma part, je trouve assez sain que nous débattions publiquement des différentes options que les uns et les autres peuvent proposer. Nous ne sommes pas de simples administrateurs de l'Etat, mais les Elus des Monégasques, qui ont le droit de savoir ce que nous défendons en leur nom et dans quelles conditions nous le défendons. En revanche, ce qui est beaucoup moins sain, c'est que l'organe de presse de l'Etat, dont vous nous avez bien expliqué qu'il était et resterait l'outil exclusif de communication du Gouvernement, donc du pouvoir exécutif, ait été exploité par le seul groupe majoritaire. J'entends par là, la conférence de presse organisée par l'U.P.M. à l'occasion de l'inculpation du Président du Conseil National pour critiquer ouvertement la Justice de notre Pays. *La présence d'un organe de l'exécutif dans l'enceinte du législatif relayant les propos d'un seul groupe politique, critiquant de surcroît l'exercice du pouvoir judiciaire, me semble en effet un mélange des genres peut propice à la séparation constitutionnelle des fonctions.*

Mais je vous ai entendu, Monsieur le Ministre, vous nous avez garanti, pour la prochaine campagne, des règles d'équité de temps de parole et des recommandations du même acabit auprès des médias privés. Vous auriez ajouté la possibilité d'organiser des débats télévisés, j'aurais été pleinement satisfaite.

Vous aussi, vous m'avez entendu, partiellement en tout cas en ce qui concerne la C.C.A.F., mais surtout – et c'est ma plus grande satisfaction – sur la question du Fonds de Réserve Constitutionnel. En effet, de « circuler, il n'y a rien à voir », en 2004, sur un sujet qui n'intéressait personne d'ailleurs, j'ai finalement obtenu non seulement la garantie que les dépenses publiques ne seraient plus financées par le Fonds et que l'on fasse un audit précis de sa composition, mais

surtout vous vous êtes engagé publiquement, mercredi soir, à racheter les dépenses financées sur le Fonds de Réserve, par le passé.

Vous avez donc accepté, Monsieur le Ministre, de rendre aux Monégasques l'information comptable à laquelle ils ont droit pour répondre à un problème que j'étais bien la seule à soulever, et je vous en remercie.

Alors, consensus ou contrat, encore faut-il savoir ce qu'on met dedans.

Je termine, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Mon addition rituelle : 90 M€ de déficit, ramenés à 50, auxquels on ajoute les 12 financés sur le Fonds de Réserve cette année encore, soit 62 M€ exécutés, ne conduira donc pas cette fois à une abstention, mais à un vote favorable, par honnêteté intellectuelle, compte tenu des progrès et surtout des engagements que vous avez pris, Monsieur le Ministre d'Etat. *Je sais que vous êtes un homme de parole, et en ce qui me concerne, j'achève cette mandature, bien loin de la simple figuration dont on veut me taxer, avec le sentiment du devoir accompli, même si ce combat était loin d'être aussi électoraliste que ce que j'ai pu entendre ici ou là.*

M. le Président.- Nous allons à présent écouter les explications de vote de la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, Madame BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Avant de voter ce dernier Budget de la législature avec les élus de la majorité U.P.M., je voudrais revenir sur tout ce qu'a fait la majorité depuis cinq ans pour favoriser le débat démocratique et pour que l'opposition puisse jouer son rôle dans cette Assemblée, parce que certains propos ont été tenus au cours de ces débats qu'on ne peut laisser sans réponse.

Alors que la minorité n'avait aucun droit sous les législatures précédentes :

- nous avons pratiqué l'ouverture démocratique dès le début de notre mandat,

- nous avons proposé à l'opposition de siéger dans les commissions mixtes et c'est elle, au départ, qui l'a refusé,

- nous lui avons proposé de siéger au sein de nos délégations à l'international, mais là encore, nous avons essuyé un refus et il nous a fallu nous passer d'opposition ce qui – entre nous – ne contribue pas à donner de notre pays une image moderne et démocratique à l'étranger,

- nous avons obtenu d'élargir la représentation du Conseil National dans les commissions mixtes et depuis, la minorité siège dans la plupart de ces commissions,

et vous, Madame PASQUIER-CIULLA, qui n'avez pas arrêté tout au long de ces débats budgétaires de nier ces évidences, vous êtes vous-même à la Commission de Placement des Fonds. Ne vous en déplaît, c'est une grande première pour la minorité, mais vous venez encore nous parler d'opacité !

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Je ne vous ai pas prise à partie. Vous interpelez les gens...

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Madame PASQUIER-CIULLA, je ne vous ai pas interrompue, je vous prierais de ne pas le faire également !...

M. le Président.- S'il vous plaît, on écoute l'orateur jusqu'au terme de son intervention, tant que cela reste au niveau du débat d'idées.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Vos interventions sont retransmises sur le câble et sur Internet au même titre que celles de la majorité, depuis que nous avons obtenu la retransmission télévisée de nos débats pour assurer l'information des Monégasques, mais vous, vous réduisez cela à de l'électoralisme et de la propagande ! Vous parlez d'opacité, vous dénoncez la « dictature de la majorité », vous réclamez plus de démocratie... Eh bien, nous sommes capables d'aller ouvrir un dictionnaire : la démocratie, ça repose sur un principe fondamental, le principe « un homme, une voix » et donc, ne vous en déplaît, sur un autre principe : celui de la décision par une majorité. C'est ça la démocratie, c'est bien sûr permettre l'expression des opinions – et je crois que vous avez largement eu l'occasion de vous exprimer pendant cinq ans, autant que vous le vouliez dans cet hémicycle – mais c'est aussi accepter que la majorité puisse décider même si son opinion est différente de la vôtre : mais cela, vous semblez avoir du mal à vous en accommoder, et pourtant, c'est la base de la démocratie.

L'autre principe, en démocratie, c'est d'exprimer son opinion. Eh bien, Madame l'élue du Parti Monégasque, vous qui avez toujours les mots « défense des droits de la minorité » à la bouche, vous avez manqué à votre tout premier devoir. Car en-dehors des effets de manche que vous nous faites en séance publique, devant les caméras, la presse et l'opinion, combien de fois êtes-vous venue participer à nos débats en Commission, là où se fait le véritable travail parlementaire ? Combien de fois êtes-vous venue vous informer sur les dossiers en cours ou nous faire profiter de votre point de vue ? ...

M. Henry REY.- Cette prise à partie est scandaleuse, je suis désolé ! Franchement, nous nous sommes comportés, avec M. Pastor, dignement pendant cinq ans, ce que j'entends ce soir est inacceptable. Inacceptable !

M. le Président.- Nous arrivons au terme du temps de parole de cet orateur...

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Ce n'est pas une motivation de vote, c'est une prise à partie. De quoi est-ce qu'elle aurait parlé si je n'avais pas pris la parole ?

M. Henry REY.- C'est honteux !

M. le Président.- S'il vous plaît, respectons tous le Règlement intérieur et laissons terminer l'orateur sans l'interrompre.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Madame PASQUIER-CIULLA, si vous n'aviez pas parlé contre la majorité, je me serais exprimée en tant que Présidente de la Commission de l'Éducation et de la Jeunesse.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Ç'aurait été d'un meilleur niveau, Madame.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Non, Madame, je ne vous permets pas les propos insultants à l'encontre de la majorité...

M. Henry REY.- Salir les autres, voilà ce que vous savez faire !

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- J'ai parlé de la majorité, je n'ai pas parlé de vous personnellement, Madame.

M. Claude BOISSON.- Monsieur le Président, faites respecter le Règlement !

(Brouhaha).

M. le Président.- Messieurs, Mesdames, s'il vous plaît, Madame BOCCONE-PAGES, vous concluez sur votre vote et nous passons à l'explication suivante. Terminez, Madame BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Alors, je passe au dernier paragraphe, Monsieur le Président.

Je vais vous le dire : halte à la démagogie, halte à la déformation et à la mauvaise foi systématique ! Nous avons fait beaucoup pour la transparence, beaucoup pour le débat démocratique ; c'est vous qui n'avez pas joué votre rôle et qui continuez par ces attaques démagogiques et stériles à ne pas le jouer. Et c'est bien triste parce que c'est cela qui nuit à la démocratie.

Merci.

M. le Président.- Nous continuons donc le tour de parole ...

M. Jean-Pierre LICARI.- Monsieur le Président, je proteste. Il ne faut pas interpellier les Elus quand ils ont déjà parlé et qu'ils ne peuvent pas répondre. Ça me semble être un minimum.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Monsieur LICARI, vous avez eu votre temps de parole, je ne vous permets pas de m'interrompre.

M. Jean-Pierre LICARI.- Je ne vous interromps pas, vous avez fini !

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Au moment où je parlais !

M. Jean-Pierre LICARI.- J'ai interrompu votre silence, peut-être.

M. le Président.- Monsieur LICARI, Madame BOCCONE-PAGES, je vous demande à tous les deux de vous taire, s'il vous plaît. Nous écoutons l'orateur suivant et nous continuons par Monsieur Jean-Michel CUCCHI, le Rapporteur de la Loi de Budget.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne surprendrai personne en annonçant mon vote en faveur de cette loi de Budget. Ce vote positif concrétise le sentiment favorable que j'avais exprimé en conclusion de mon rapport, non seulement du fait de la réduction du déficit et des avancées que la majorité a obtenues cette année encore, mais également parce que l'examen de cette loi de Budget a été l'occasion de démontrer une nouvelle fois que la défense du programme, pour lequel les Monégasques nous ont mandatés en privilégiant le dialogue et la recherche du consensus ainsi que le veut l'esprit de nos Institutions, permet au Gouvernement de mieux nous comprendre et donc de mieux comprendre les attentes de nos compatriotes. Voilà pourquoi cette méthode est efficace, voilà pourquoi la majorité y est attachée.

Comme vous le savez, je ne serai pas candidat aux élections de février prochain. Des raisons professionnelles ne me permettent pas pour les cinq ans qui viennent de pouvoir continuer à donner suffisamment de temps pour honorer la confiance que mes compatriotes pourraient à nouveau m'accorder.

Certains ou certaines, toujours plus prompts à médire qu'à travailler, pourraient vouloir laisser croire que cette décision a d'autres motivations, ils mentiraient.

Je suis heureux d'appartenir à la majorité U.P.M., qui rassemble l'U.P. et l'U.N.A.M., heureux d'avoir pu œuvrer aux côtés de femmes et d'hommes de conviction, qui n'ont pas ménagé leur peine pour réaliser le programme voulu par la majorité des Monégasques en 2003 et je suis fier d'avoir pu participer au bilan exceptionnel de cette législature. Ce bilan a été le fruit d'énormément d'efforts et je voudrais remercier ceux qui, sans nécessairement partager nos choix, lui ont apporté leur contribution, en participant de façon constructive à nos débats et à la réflexion au sein des Commissions. Je pense en particulier à notre Doyen, dont la sagesse a su dépasser les clivages partisans et qui a toujours été un interlocuteur respectueux et consensuel.

Ce bilan partagé a également demandé beaucoup de travail à l'ensemble du Gouvernement et de l'Administration, qu'ils en soient remerciés ce soir et

au premier chef, le Ministre d'Etat, homme d'action et de décision, à qui nous devons beaucoup et dont j'ai particulièrement apprécié le sens de l'écoute et la hauteur de vue.

Je tiens également à exprimer toute ma reconnaissance aux collaborateurs et au personnel du Conseil National qui nous ont entourés et aidés si efficacement pendant ce mandat.

Mais surtout, rien n'aurait été possible sans la volonté indéfectible et le travail acharné d'un homme, dont la réussite focalise toutes les jalousies et tous les ressentiments et dont je voudrais saluer ici la détermination et le courage. Cet homme, l'opposition ne manque jamais de le fustiger, mais nous n'avons eu que trop rarement l'occasion de le remercier comme il le mérite. Merci Stéphane d'avoir été notre Président pendant cinq ans. Merci d'avoir donné corps aux espoirs de nos compatriotes et merci de leur permettre, non plus d'espérer, mais de croire que cela sera à nouveau possible demain.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Président, pour ces paroles qui me touchent.

Qui souhaite à présent motiver son vote ?

Jean-Luc NIGIONI a la parole.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Merci, Monsieur le Président.

Ce soir, comme malheureusement je le fais tous les ans sans être jamais entendu, je tiens à dénoncer solennellement la complicité du Gouvernement avec le Conseil National, et plus particulièrement avec le Président du Conseil National, dans la politisation de la S.B.M..

Jamais, depuis que je travaille à la S.B.M., la pression du Président du Conseil National n'a été aussi forte sur la gestion des promotions du personnel. Jamais les pressions que l'on qualifie de politiques, mais qui ne sont en fait que du copinage, voire même une attitude clanique, n'ont été aussi fortes et n'ont autant détériorées le climat interne...

M. le Président.- Je vous laisse continuer, même si je tiens à souligner, comme l'opposition l'a fait tout à l'heure pour Madame PASQUIER-CIULLA, que là, vous êtes sur des attaques personnelles injustifiées. Mais je vous laisse continuer.

M. Jean-Pierre LICARI.- La différence, c'est que vous, vous pouvez répondre, puisque vous vous distribuez à vous-même le temps de parole.

M. le Président.- Je ne réponds pas à Monsieur NIGIONI. Je dis cela pour relativiser vos protestations de tout à l'heure.

Allez jusqu'au bout, Monsieur NIGIONI.

M. Jean-Luc NIGIONI.- J'explique mon vote.

M. le Président.- Pour le moment, vous vous abaissez surtout à des attaques personnelles.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Je m'adresse au Gouvernement et je n'ai jamais coupé la parole à personne, mais enfin, vous êtes le Président et vous faites ce que vous voulez, comme d'habitude.

M. le Président.- Poursuivez et bien sûr, nous avons arrêté le chronomètre, pour ne pas vous pénaliser dans votre temps de parole.

M. Jean-Luc NIGIONI.- C'est court, je n'évoquerai que ce sujet, mon Collègue LICARI a déjà fait le bilan du mandat.

Depuis que je siége dans cette Assemblée je ne cesse de dénoncer ces agissements néfastes au bon fonctionnement de la S.B.M..

Mais qu'a fait le Gouvernement ? Je pourrais même dire qu'ont fait les Gouvernements, pour remédier à cette situation et pour donner enfin, à la Direction de la S.B.M., l'indépendance et la sérénité indispensables au bon fonctionnement de cette société ? La réponse est simple : rien.

Alors, que doit-on faire face à une si grande inertie de la part du Gouvernement ?

Que doit-on faire lorsque l'on constate que, dans le programme qu'ont voulu les Monégasques et sur la base duquel j'ai été élu, au chapitre de la S.B.M., aucun des 10 points qui y figurent n'ont été mis en œuvre par le Gouvernement ?

Que doit-on faire si l'on veut défendre, contre certains intérêts particuliers, l'intérêt général pour Monaco et les Monégasques.

Que doit-on faire lorsque l'on est un homme qui entend tenir ses engagements et défendre ses convictions ?

Ce soir, je ne peux que constater, une fois de plus, que le Gouvernement ne m'a pas permis de tenir les engagements que j'avais pris devant les Monégasques et je n'ai donc pas d'autre choix, pour continuer à défendre l'intérêt général, que de voter, comme mes amis de P.F.M., contre le Budget Primitif 2008.

M. le Président.- Qui souhaite à présent expliquer son vote sur cette loi de Budget ?

Monsieur Christophe SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Depuis le début de la soirée, j'essaie de me mettre à la place des personnes qui nous écoutent et j'ai un peu de mal, parce que selon les explications de vote des Elus de la majorité ou de l'opposition, ces personnes doivent penser que nous ne parlons pas du même pays. Par ailleurs, je dois rétablir une contre-vérité qui a été avancée tout à l'heure concernant le contrat d'objectifs que nous aurions signé. Ce contrat d'objectifs, nous l'avons effectivement passé avec les Monégasques dans un contrat que nous leur avons adressé lors des élections de 2003. En aucun cas, nous n'avons eu l'idée du contrat d'objectifs dont vous parlez, qui est un contrat d'objectifs avec le Gouvernement Princier. Je tenais à le préciser, parce que ces séances publiques ont été une succession de manipulations de la part de l'opposition, une succession de mensonges et une tribune dont elle s'est servie pour désinformer les personnes qui nous écoutent.

Lorsque vous parlez d'attaques personnelles, commencez par ne pas attaquer la majorité qui devrait, selon vous, ne jamais répondre ! Aujourd'hui, comme vous n'avez pas eu gain de cause, vous avez cherché à semer le trouble dans cette Assemblée en criant plus fort que tout le monde en essayant de causer un incident. Vous n'y êtes pas arrivé et les Monégasques qui nous regardent doivent avoir une bien mauvaise image de la politique que vous pourriez mener demain, parce que, avec une douzaine de partis qui vous ressemblent, ce serait une belle cacophonie au sein de cet hémicycle.

Je me remets à nouveau à la place des Monégasques qui nous regardent, et je cherche quelqu'un en qui je puisse avoir confiance ici. Après réflexion, je pense que M. le Ministre d'Etat, qui nous a affirmé que les finances étaient saines et les Budgets vertueux, en est digne.

C'est pourquoi, pour ma part, j'écouterai le Gouvernement et je voterai en faveur de ce Budget.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres Elus qui voudraient motiver leur vote ?

S'il n'y en a plus, il y a deux choses que je voudrais dire ce soir, avant que nous passions au vote de ce Budget 2008.

Tout d'abord, je voudrais remercier du fond du cœur mon Collègue Jean-Michel CUCCHI, pour les propos chaleureux qu'il a tenus tant à l'égard de l'équipe permanente du Conseil National, que de moi-même. J'aurais l'occasion demain soir, lors de notre dernière séance publique de cette législature, de lui redire toute ma reconnaissance pour l'excellent travail qu'il a effectué à la Présidence de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, et aussi de saluer tous les Conseillers Nationaux qui ont décidé de ne pas solliciter un nouveau mandat.

Comment, ce soir, par ailleurs, ne pas revenir quelques instants sur la méthode qui nous a guidés tout au long de cette législature ? Monsieur le Ministre, vous avez encore pu le vérifier au cours de ces débats depuis lundi dernier, nous ne voulons ni d'un Conseil National chambre d'enregistrement qui ne servirait à rien, ni d'un Conseil National chambre d'opposition au Gouvernement du Prince.

Nous respectons l'esprit des Institutions qui édicte que la loi, et bien évidemment la loi de Budget, résulte de l'accord des volontés du Prince et du Conseil National. Comme le disait le Prince Albert II Lui-même, le 23 juin 2006, ici, devant notre Assemblée : « Ainsi, quand chacun – Gouvernement et Conseil National – fait un pas vers l'autre, aucune des deux Institutions n'est perdante et c'est en définitive, notre législation, et donc notre pays, qui en retire le plus grand profit ».

Cet esprit de partenariat constructif qui est le nôtre, sur la base du programme choisi par les Monégasques, n'est cependant pas toujours partagé sur tous les sujets, et je le regrette, par les membres du Gouvernement et surtout par certains technocrates qui, n'ayant rien compris à l'esprit de nos Institutions, continuent de considérer les Elus des Monégasques comme des adversaires.

Il n'est pas normal, en effet, que trop souvent nos demandes ne soient pas suffisamment prises en compte, sans avoir à perdre un temps précieux, à hausser le ton, à être obligés de créer un rapport de force désagréable pour tous !

Ainsi, pour ne citer qu'un exemple important de ce Budget encore d'actualité, il est regrettable que le Gouvernement ne nous ait pas entendus, en dépit de nos demandes répétées depuis cinq années, sur la

création d'une Commission mixte d'application de la priorité nationale. Pourtant, on ne dénombre plus le nombre d'injustices qui sont commises, au détriment des entreprises et des commerces de notre tissu économique local, malgré les règles en vigueur, qui leur accordent une priorité à rapport qualité-prix équivalent. Et la vérité, c'est qu'on ne pourra pas réellement faire appliquer ces principes sans trouver une manière d'instaurer plus de transparence dans les choix, plus de dialogue autour de ces décisions, ce qui suppose de le faire dans le cadre d'une structure qui soit à la fois collégiale, pour assurer l'impartialité des décisions, représentative, pour que les acteurs économiques y jouent leur rôle à part entière, et souple pour pouvoir répondre sans délai aux situations qui se présentent.

Monsieur le Ministre, vous avez fait beaucoup pour le dialogue et la transparence dans le travail avec notre Assemblée, je peux en témoigner. Nous avons ensemble voulu la loi sur la motivation des actes administratifs et pourtant vous refusez toujours cette légitime transparence pour nos entrepreneurs et nos commerçants, qui leur ouvrirait sans aucun doute de nouveaux marchés.

Cet exemple ne doit bien sûr pas occulter les avancées considérables qui ont été réalisées dans la concertation entre le Gouvernement Princier et le Conseil National, tout au long de cette législature, notamment en matière de logements domaniaux, d'évolution des droits de la femme, d'une meilleure prise en compte des besoins de nos aînés et de la jeunesse.

Mais cette mandature, tout en étant proche du quotidien et de la qualité de vie de nos compatriotes et de l'ensemble des résidents, aura également décidé d'orientations qui préparent l'avenir et le long terme. Ainsi, environ un demi-millier de logements domaniaux sont d'ores et déjà programmés, en plus des livraisons de début 2008, pour la prochaine législature, que ce soit à l'îlot Rainier III sur les délaissés S.N.C.F., pour la deuxième tranche d'Industria-Minerve ou sur le terrain de Testimonio.

On sait moins par ailleurs qu'après avoir introduit dans le droit monégasque la S.A.R.L., voté des textes essentiels pour le développement de la place financière, imposé un délai maximum de trois mois pour la création d'entreprise, nous avons également décidé, avec le Gouvernement Princier, la livraison de plus de 20.000 m² de locaux à usage économique dans les cinq prochaines années (à l'îlot Rainier III, sur le Port Hercule, à Industria-Minerve et sur le terrain de Testimonio).

N'oublions pas non plus les grands chantiers, dont M. le Doyen a cité quelques exemples tout à l'heure, initiés pour le développement à long terme de la Principauté : le lancement du nouvel hôpital, la construction du Centre de Gériatrie Clinique, le lancement du tunnel routier descendant, des parkings relais aux frontières, l'aménagement du nouveau port et la préparation de la future extension en mer de notre Principauté, voulue par S.A.S. le Prince Albert II.

Tous ces progrès réalisés pour Monaco dans la concertation et le consensus entre nous démontrent, s'il en était besoin, le bon fonctionnement de nos Institutions qui sont parfaitement adaptées à l'histoire et à la dimension de notre pays. Et ce ne sont ni des illusions, ni de l'autosatisfaction, mais bien, comme vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Ministre, je vous cite : « un constat objectif ».

Avec autorité, sans faiblesse, mais sans affrontement préjudiciable à Monaco, nous avons donc su pendant ces cinq années faire avancer les dossiers les plus importants.

Ce Budget d'ailleurs l'a confirmé. Je n'y reviens pas bien sûr dans le détail, vous avez été nombreux à en parler dans vos explications de vote. Je rappellerai simplement que suite à la réception du projet de Budget du Gouvernement, nous lui avons adressé une liste complète de questions à laquelle il a répondu par écrit. Nous nous sommes ensuite réunis tous ensemble, les Elus, à plusieurs reprises en séances privées et un certain nombre de positions ont été défendues avec détermination par le Conseil National. Par une lettre du 28 novembre, le Ministre d'Etat nous a informés de la prise en compte d'un grand nombre de nos demandes qui sont venues modifier ce projet de Budget. Toutes ces avancées ont donc été obtenues par le dialogue le plus large et dans la transparence la plus totale. Parmi les résultats essentiels, je citerai simplement, la réduction du déficit budgétaire qui sera finalement de moins de 50 M€ à la clôture, la suppression de certains équipements superflus du futur Yacht Club pour environ 9 M€, qui ne retireront rien au prestige nécessaire de ce futur établissement phare du port, ou bien encore le progrès social représenté par une enveloppe budgétaire de 2 M€, équivalente à 1 % des traitements, qui sera affectée aux fonctionnaires pour augmenter le nombre d'avancements au mérite, et pour revaloriser en 2008 les traitements les plus bas, la gratuité des communications téléphoniques locales de fixe à fixe pour les plus de 65 ans, ou l'extension de la gratuité des autobus à tous les résidents de plus de 60 ans.

Ainsi, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, c'est confiants dans la justesse de notre méthode et sur la base des résultats concrets obtenus, que nous allons passer au vote positif de ce Budget Primitif 2008.

Nous allons donc à présent voter, comme la loi le demande, article par article.

Je demande à Madame le Chef de Cabinet de procéder à la lecture des articles.

Mme le Chef de Cabinet.-

ARTICLE PREMIER

Les recettes affectées au budget de l'exercice 2008 sont évaluées à la somme globale de 784.702.400 € (Etat "A").

M. le Président.- Je mets aux voix cet article premier.

Avis contraires ? Deux avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

L'article premier est adopté.

(Adopté ;

MM. Jean-Pierre LICARI et Jean-Luc NIGIONI votent contre).

Mme le Chef de Cabinet.-

ART. 2

Les crédits ouverts pour les dépenses du budget de l'exercice 2008 sont fixés globalement à la somme maximum de 883.198.900 €, se répartissant en 590.564.700 € pour les dépenses ordinaires (Etat "B") et 292.634.200 € pour les dépenses d'équipement et d'investissements (Etat "C").

M. le Président.- Je mets aux voix cet article 2.

Avis contraires ? Deux avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

L'article 2 est adopté.

(Adopté ;

MM. Jean-Pierre LICARI et Jean-Luc NIGIONI votent contre).

Mme le Chef de Cabinet.-

ART. 3

Les recettes des Comptes Spéciaux du Trésor sont évaluées à la somme globale de 31.594.500 € (Etat "D").

M. le Président.- Je mets aux voix cet article 3.
Avis contraires ? Deux avis contraires.
Abstentions ? Pas d'abstention.
L'article 3 est adopté.

*(Adopté ;
MM. Jean-Pierre LICARI et Jean-Luc NIGIONI
votent contre).*

Mme le Chef de Cabinet.-
ART. 4

Les crédits ouverts au titre des Comptes Spéciaux du Trésor pour l'exercice 2008 sont fixés globalement à la somme maximum de 33.151.000 € (Etat "D").

M. le Président.- Je mets aux voix cet article 4.
Avis contraires ? Deux avis contraires.
Abstentions ? Pas d'abstention.
L'article 4 est adopté.

*(Adopté ;
MM. Jean-Pierre LICARI et Jean-Luc NIGIONI
votent contre).*

Mme le Chef de Cabinet.-
ART. 5

Est adopté le programme d'équipement public annexé au document du Budget, arrêtant les opérations en capital à réaliser au cours des trois années à venir.

M. le Président.- Je mets aux voix cet article 5.
Avis contraires ? Deux avis contraires.
Abstentions ? Pas d'abstention.
L'article 5 est adopté.

*(Adopté ;
MM. Jean-Pierre LICARI et Jean-Luc NIGIONI
votent contre).*

Je mets à présent l'ensemble de la loi de Budget aux voix.

Avis contraires ? Deux avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La loi de Budget est adoptée.

*(Adopté ;
M. Bruno BLANCHY,
Mme Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. Claude BOISSON, Alexandre BORDERO,
Claude CELLARIO,
Jean-Michel CUCCHI, Mme Michèle DITTLLOT,
MM. Jean-Charles GARDETTO,
Bernard MARQUET, Fabrice NOTARI,
Vincent PALMARO,
Mme Christine PASQUIER-CIULLA,
M. Jean-Joseph PASTOR,
Mme Anne POYARD-VATRICAN,
MM. Daniel RAYMOND,
Henry REY, Jean-François ROBILLON
Christophe SPILIOTIS-SAQUET et Stéphane VALERI
votent pour ;
MM. Jean-Pierre LICARI et Jean-Luc NIGIONI
votent contre.)*

Ceci met un terme à la séance de ce soir, notre ordre du jour étant épuisé.

Je déclare donc la séance levée.

Merci à toutes et à tous.

(La séance est levée à 19 heures 45).

IMPRIMERIE
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00